

LA FRANCE RÉPUBLICAINE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A LYON
2, place des Cordeliers, 2POUR LES ANNONCES, RÉCLAMES ET FAITS DIVERS
S'adresser à l'Administration.

JOURNAL QUOTIDIEN

Directeur politique et rédacteur en chef : M. Eugène VERON

ABONNEMENTS

PRIX
pour Lyon 3 mois 6 mois 1 an
— le dépt du Rhône. 10 fr. 20 fr. 40 fr.
Hors du département. 12 22 44
Etranger. Le port en sus.

AVIS. — L'Administration de la France Républicaine a l'honneur de rappeler que les abonnements partent à dater du 1^{er} et du 16 de chaque mois.
Elle invite donc les personnes qui veulent s'abonner à dater du 16 octobre, à faire parvenir leur demande le plus tôt possible, afin d'éviter tout retard dans l'envoi du journal.
Les demandes d'abonnement non accompagnées d'un mandat sur la poste sont considérées comme non avenues.

Lyon, 10 Octobre 1872

Grande et bonne nouvelle : Le Journal des Débats vient de passer avec armes et bagages au radicalisme ; le Journal des Débats ! c'est-à-dire toute cette haute bourgeoisie lettrée, riche, influente ou, depuis l'avènement du Tiers-Etat, se recrutent nos ministres, nos ambassadeurs, nos économistes officiels, nos académiciens, nos principaux fonctionnaires, tout ce monde, en un mot, qui gouverne, administre, légifère et donne le ton à la société française.
Et nous qui accusions de ne pas avoir fait un pas depuis quatre-vingts ans ! Nous qui lui reprochions d'avoir pris tous les défauts de cette noblesse à laquelle elle était substituée, sans conserver aucune de ses qualités !
Il ne nous reste plus qu'à confesser notre erreur. Mais il nous faut citer, car peut-être refuserait-on de nous croire. Voici donc la profession de foi des Débats :

Franchement, quelle est l'idée, nous entendons l'idée valable, que le radicalisme propose et que les esprits de ce service-ci de ce pays-ci repoussent absolument ? Le service militaire obligatoire ? Il est établi, il a été imposé par l'opinion publique. L'instruction obligatoire ? Bon gré, mal gré, il faudra bien que ceux qui la combattent en passent par là. L'instruction gratuite ? Personne ne s'y oppose ; on est qu'une question d'argent. L'instruction laïque ? Il n'y a pas besoin d'être un radical pour que l'enseignement religieux appartienne aux autres des divers cultes. M. Gouizi, qui pense cela, est pas, que nous sachions, un radical. La séparation de l'Eglise et de l'Etat ? C'est une idée qui se répand partout, chez les croyants et les incroyants ; elle s'identifie de plus en plus avec la liberté religieuse. L'impôt sur le revenu ? Des hommes justement réputés conservateurs l'ont proposé, et ceux qui le repoussent acceptent l'impôt sur les revenus ; ils ne craignent que le procédé pour saisir les revenus, ils ne condamnent que l'acquisition. La liberté illimitée de la presse, de la parole, de réunion et d'association ? On ne demande pas mieux, mais on hésite devant une grande expérience, devant l'exemple. — La République ? Ici on a même pas peur de l'expérience : on est prêt à la faire hardiment.

Soulement, pour des gens bien élevés, messieurs des Débats ont une étrange façon de saluer leurs nouveaux hôtes. Voyez plutôt :

Tout cela donc étant mis de côté, comme acceptable ou non, que reste-t-il au radicalisme ? Nous pourrions bien dire ce qui lui reste : une manière de dire les choses absurde, hautaine, tranchante et essouffée à l'égard des personnes, esprit d'exclus, ce n'est pas une doctrine politique, c'est un défaut de caractère, une humeur désagréable.

A coup sûr le portrait n'est pas flatté. Mais nous sommes de meilleure composition qu'on ne se plaît à le dire, et nous ne songeons pour le moment qu'à nous réjouir du triomphe des idées pour lesquelles nous avons si longtemps combattu. Et le triomphe est complet, le succès éclatant, puis-je dire désagréable que nous paraissions, car les idées sont à venir à nous.

Du reste, s'il est vrai que nous soyons d'humeur acariâtre, ce n'est pas absolument sans motif. De tout temps nous avons été fort maltraités par les divers régimes qui se sont succédés dans notre chère France : les uns par ci, transportés par là, condamnés à l'amende ou à la prison pour la moindre peccadille, toujours trompés, honnis et conspués, il n'y a vraiment pas de quoi s'étonner que tout est poudré mieux dans le meilleur des mondes.

Peut-être nous dira-t-on que les mauvais traitements dont nous nous plaignons sont précisément la conséquence nécessaire de ce « défaut de caractère », de cette raideur que les Débats signalent chez nous. Il est certain que nous n'avons rien de l'admirable souplesse de notre estimable confrère.

Lui, après avoir boudé l'empire pendant dix-huit ans, s'est fatigué de ce rôle. Il a trouvé que c'était après tout un sot métier que celui d'opposant systématique, même sous un gouvernement qui, par son origine et son essence, était la négation de tout droit, de toute justice et de toute liberté. Les profits étaient maigres, le jeu dangereux ; aussi dans le monde des Débats n'attendait-on qu'un prétexte pour changer d'attitude et de langage. M. Emile Ollivier vint avec la prét-ête demandée, et nos libéraux purent à leur aise se dédramatiser de leur long jeûne. Quelle franchise ! Ministères, ambassades, commissions extra-parlementaires, grasses sinécures : tout y passa. Après quoi, repus et contents, ils menèrent tambour battant la grande campagne plébiscitaire, combattant sans merci leurs anciens alliés les radicaux.

Hélas ! tout ce bel édifice en carton peint qui s'appelait l'empire libéral s'écroulait quelques mois plus tard. Sedan ! l'invasion ! le réveil était rude après un si beau rêve.

Mais, qu'on nous pardonne cette comparaison vulgaire, en raison même de leur souplesse, les libéraux de l'école des Débats sont comme les chats et rebombent toujours sur leurs pattes. Les hommes de l'empire libéral sont devenus les républicains conservateurs d'aujourd'hui. Pourvu qu'elles ne leur coûtent rien, les transformations politiques leur importent peu. L'étiquette est changée, mais ce sont toujours les mêmes fonctionnaires qui occupent les mêmes postes. Et si nous prenons la liberté grande de le faire remarquer, on ne nous épargne ni les railleries, ni les épigrammes, ni même les injures.

Qu'ils y prennent garde cependant, car cette inflexibilité dont ils nous font un crime s'appelle de son vrai nom probité politique ; nous serons d'humeur moins farouche, quand les « honnêtes gens » se seront décidés à devenir des gens honnêtes — même en politique.

En attendant, les Débats considèrent comme parfaitement acceptables tous nos principes : grand merci ! Mais ils ajoutent qu'ils sont généralement acceptés ; sur ce point, nous les trouvons vraiment d'humeur par trop accommodante. S'ils jugent, par exemple, que le principe du service obligatoire est sérieusement observé par la loi nouvelle, nous ne saurions, avec la meilleure volonté du monde, étreindre leur avis. S'agit-il de l'instruction obligatoire, gratuite et laïque, nous sommes encore plus loin de compte.

Nous avons ici même sous les yeux une preuve caractéristique de l'énorme distance qui sépare la théorie de la pratique. Ainsi, le Journal de Lyon a pompeusement énuméré, et ce à plusieurs reprises, les incontestables avantages de l'instruction laïque. Mais pour défendre les arrêts préfectoraux contre les protestations de la municipalité — ce dont, par parenthèse, il semble s'être fait une spécialité — il invoque le respect dû à la loi. La loi est mauvaise, oh ! il en convient, mais c'est la loi ; et tant qu'elle ne sera pas abrogée, chacun doit s'y soumettre. Nous avons tous les huit jours un article de fond sur ce thème inépuisable.

C'est fastidieux, mais enfin on s'y résigne en attendant de voir le Journal de Lyon à l'œuvre.

Cette occasion se présente : une école libre est en voie de formation ; c'est le cas ou jamais de séparer l'école des Eglises, puisque la loi n'a rien à voir dans l'organisation d'écoles fondées avec le seul con-

cours de l'initiative privée. Patafras ! M. Ducarre, en quête d'électeurs, intervient et fait un magnifique discours sur les bienfaits de la religion (il a oublié de dire laquelle) ; on vote sans désespérer que l'instruction religieuse (?) sera donnée dans la future école et nous voilà du coup retombés dans les vieux errements si magnifiquement condamnés... en théorie.

Et le Journal de Lyon d'applaudir des deux mains ! Voilà nos libéraux en l'an de grâce 1872, deuxième de l'essai loyal.

Nous sifflons cette pitoyable comédie ; aussitôt on crie à l'intolérance des radicaux. C'est pitoyable !

Mais revenons au Journal des Débats pour lui poser une simple question : Puisque l'Assemblée de Versailles a dénué, tronqué, mutilé dans ses applications le principe du service obligatoire ; puisqu'elle ne veut ni de l'obligation, ni de la gratuité, ni de la laïcité de l'instruction ; puisqu'elle condamne la liberté de réunion et d'association ; puisqu'elle se refuse à accepter la République ; puisque, d'autre part, toutes ces réformes, de l'aveu même des Débats, sont bonnes, sages et utiles, puisqu'enfin elles sont « généralement acceptées » au moins par l'opinion publique, ne serait-il pas également sage, utile et prudent de remplacer les élus du 8 février par de nouveaux mandataires interprètes plus fidèles des volontés du pays ?

Le Journal des Débats nous dirait-il encore que nous sommes « désagréables » parce que nous aurons tenu à rester loyales ? — R. S. V. P.

A. BALLUE.

NOUVELLES POLITIQUES

Au dîner offert par M. le préfet de la Seine aux membres des Conseils et auquel assistaient M. Thiers, M^{me} Thiers et M^{lle} Dosne, il n'y a eu de discours ; mais, d'après le XIX^e Siècle, M. Thiers, s'entretenant familièrement avec MM. Binder, Martial Bernard et Jacques, de la reconstruction de l'hôtel de ville, aurait dit, entre autres choses :

« J'estime qu'il eût été préférable, réglant la voie toujours dangereuse du concours, de s'adresser directement à un architecte expérimenté. Vous auriez eu certainement économie de temps et d'argent.

« A mon estimation, dix ou douze millions pouvaient suffire, à la condition d'utiliser les portions restées debout et intactes de l'ancien édifice.

« Je verrais également avec plaisir que l'on conservât à l'hôtel de ville son ancien caractère.

« Défiiez-vous, messieurs, de l'emploi exagéré du fer, dont je vous entends vanter les avantages. N'allez pas, je vous en prie, faire de notre vieille maison de ville une halle ou une gare de chemin de fer.

« Conservez aussi vos salons de réception, vos galeries de fêtes.

« Que vous soyez en République ou en monarchie, Paris restera toujours la grande ville, Paris aura toujours à recevoir et à recevoir dignement, je ne dis pas seulement les illustrations du monde entier, mais aussi les souverains de l'Europe.

« Et si c'est la République à qui échoit cet honneur, pourquoi donc ne se montrerait-elle pas jalouse de les accueillir comme il convient ?

On lit dans la Patrie :

« L'instruction de l'affaire Bazaine est très-avancée. Les témoins les plus importants ont été entendus, et ceux qui restent à entendre seront admis très-prochainement à déposer. On assure que la défense a envoyé, comme c'était son droit, deux mandataires dans l'Alsace-Lorraine pour vérifier quelques détails particuliers et chercher des témoins dans le but de contredire certains faits matériels, mais que cette démarche n'a pas amené de résultat. Il règne dans toute la population de cette contrée une animation indescriptible contre le maréchal, et on se préoccupe avec une attente fébrile de l'époque de l'ouverture des débats publics.

« On affirme, en outre, que la défense a fait venir d'Allemagne toutes les publications

officielles sur la campagne de Metz, dans le but d'établir d'une manière contradictoire la marche et la position des diverses armées allemandes jusqu'à la fin d'octobre 1870, époque de la capitulation. Cette démarche indique d'une manière générale le système que le maréchal se propose d'employer pour se défendre.

« Une double accusation pèse, dit-on, sur le maréchal. Il est inculpé pour avoir rendu une place de guerre sans avoir fait tout ce qu'il devait pour la défendre, et pour avoir capitulé en rase campagne sans avoir combattu, comme il est prescrit à un général d'armée de le faire, et sans avoir profité des succès qu'il avait obtenus. — On assure que ces deux chefs d'accusation sont développés très-longueusement.

« A l'égard des négociations entamées en août de septembre et poursuivies à Versailles avec M. de Bismarck, l'instruction n'est pas encore entièrement terminée. Les faits principaux servant de base à l'accusation n'étant pas précisés, c'est sur leur interprétation et sur des détails particuliers que porte le débat.

Depuis le départ de M. Devoucoux, maire de Bourges, l'agitation qu'avait excitée dans le département du Cher la nouvelle de la nomination du général Ducrot, paraît s'être calmée.

On affirme, du reste, que le général est animé des intentions les plus conciliantes et qu'il a même consenti à prendre des engagements formels à cet égard.

Mais c'est là tout, et il n'a jamais été question d'un ordre du jour qui lui aurait été imposé par M. Thiers, à l'effet de rassurer les populations.

Pendant l'absence de ce qu'il accusait à l'effet les républicains de faire, le parti monarchiste et clérical se met décidément en lutte ouverte avec l'administration départementale et le gouvernement.

On connaît déjà ce propos des lettres de M. le vicaire général et de M. l'évêque de Nantes.

Voici que M. Dupanloup, évêque d'Orléans, président de la commission sur l'instruction primaire à l'Assemblée nationale, publie une lettre où il recommande de « ne tenir aucun compte » de la récente circulaire du ministre de l'instruction publique dont nous avons fait connaître à nos lecteurs les importantes prescriptions.

C'est un commencement de révolte ouverte. Et voilà les « gissements du parti qui voudrait faire croire que lui seul pratique le respect de la loi et possède la modération.

Le retour des pèlerins à la gare d'Orléans, à Paris, a eu lieu dans le plus grand calme. Ils prétendent qu'au dernier moment il s'est produit une quantité de miracles. Un pèlerin de Chartres s'est tué en tombant dans un précipice. C'était une belle occasion de le ressusciter.

La gare d'Orléans est pleine de gardiens de la paix et d'agents de police.

Le conseil supérieur de l'armée a tenu sa première séance ce matin, à neuf heures, à l'Élysée, sous la présidence de M. Thiers. La plupart des maréchaux et généraux étaient en grande tenue, et les grands officiers de la Légion d'honneur étaient tous munis de leurs plaques. Le maréchal Mac-Mahon était en habits bourgeois. A l'issue de la réunion, M. Thiers s'est longuement entretenu des affaires de Nantes avec le général Lallemand.

Le préfet de l'Isère vient d'adresser au directeur du Daily News la lettre suivante :

Monsieur le directeur,
Le Journal Daily News a successivement publié, démenti et de nouveau publié que le préfet de l'Isère avait envoyé son secrétaire particulier complimenter M. Gambetta de passage à Grenoble. Vous voudrez bien, pour conclure, déclarer de ma part, que c'est là une pure invention, mon secrétaire n'ayant fait aucune visite à M. Gambetta. Agréez, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet de l'Isère,
EUGÈNE FOURILLÉ.

Les carlistes sont vigoureusement poursuivis en Espagne. On assure que le mouvement n'est plus entretenu que par le commerce espagnol, et voici pourquoi. Les bandes armées font la contrebande avec ensemble.

ble et facilité. Des quantités énormes de marchandises sont introduites et certaines maisons réalisent des bénéfices considérables. Le carliste deviendrait donc une entreprise commerciale. D'un autre côté, on annonce pour la vingtième fois que Cabrera est arrivé à Bayonne.

Les hommes politiques de toute nuance sont, en Allemagne, tellement préoccupés du développement subit pris par la question sociale, que vingt-quatre des plus considérables d'entre eux se sont entendus pour réunir à Eisenach un congrès afin d'étudier la solution de ce problème.

La première séance de ce congrès a eu lieu lundi dernier. Il a été décidé qu'on s'occuperait surtout des grèves et de la position désastreuse de la plupart des familles dans les grandes villes de l'Allemagne, où elles manquent de ressources pour se procurer des loyers. Ces résultats désolants sont surtout attribués à l'immense agglomération des capitaux et aux entreprises par actions qui tuent la petite industrie, le commerce moyen et les ouvriers.

Les progrès du mal sont à l'heure qu'il est si considérables, que l'on croit peu à l'efficacité des remèdes que proposera le congrès pour combattre le mal. L'inquiétude en Allemagne est fort grande et très-motivée.

La Gazette nationale de Berlin, dit qu'il serait question de créer à Berlin un tribunal chargé de juger les affaires de droit ecclésiastique. Ce tribunal serait composé de fonctionnaires laïques faisant partie de la magistrature et nommés à vie.

On se confirme, dit le même journal, que le gouvernement se propose, en outre, de présenter une loi sur le mariage civil obligatoire.

Les jésuites de Cologne ont quitté leur couvent et sont partis, les uns pour l'Amérique, les autres pour Copenhague.

La Gazzetta di Torino a rapporté quelques passages d'une conversation entre le prince de Bismarck et un notable italien, passages que le Diritto a reproduits sous toutes réserves. Le prince de Bismarck, après avoir exprimé la plus vive sympathie à l'égard de l'Italie, aurait insisté sur la nécessité, pour elle, d'avoir une armée solide, bien organisée, et une bonne flotte, afin que la Méditerranée ne soit pas un lac français. « Tenez-vous toujours prêts », aurait dit M. de Bismarck, « à une guerre avec la France, quelle qu'en soit l'invasibilité, car il se peut que nous soyons à même d'empêcher cette guerre, mais il se pourrait aussi que nous eussions les mains liées.

Un correspondant qui habite le Vatican écrit à la Gazzetta d'Italia :

Un nouveau plan vient de sortir du cerveau des jésuites. Ils ont décidé le pape et le sacré-collège à aller fixer leur résidence à Civita-Vecchia où ils se trouveraient sous la protection d'une garde d'honneur française. Ce serait là et sous cette protection que se réunirait le prochain concile. Le nonce du pape à Paris et Mgr Nardi ont soumis ce plan à M. Thiers et à ses conseillers. Les hommes d'Etat français n'ont pas repoussé immédiatement le projet ; l'ambassadeur de France, M. Fourrier, a même été chargé d'entretenir confidentiellement de ce plan M. Visconti-Venosta ; de plus, il l'a soumis au roi. Sa majesté et le ministre des affaires étrangères se sont prononcés énergiquement contre le projet des jésuites. En présence de ce refus, le gouvernement français n'a pas insisté et a chargé M. de Bourgoing de dire au cardinal Antonelli que le projet présenté par Mgr Nardi ne pouvait être mis à exécution et que la France se tiendrait en dehors de toute ingérence dans le concile.

LES RÉFORMES DE M. JULES SIMON
L'éducation physique

M. le ministre a eu une excellente idée, celle de rendre aux exercices physiques la place qu'ils auraient dû toujours occuper dans l'éducation de l'enfance. Il est bien certain en effet, et on ne l'a que trop vu

dans la dernière guerre, que sur ce point l'éducation de la jeunesse française est bien inférieure à celle des Allemands et de la plupart des autres peuples de l'Europe. On est donc tout heureux de trouver dans la circulaire ministérielle des titres communs à ces deux peuples : Gymnastique, exercices militaires, équitation, escrime, natation, promenade, hygiène.

Et en effet M. le ministre insiste très-fortement sur l'importance de chacun de ces points. Son « intention formelle » est que la gymnastique soit enseignée dans tous les établissements et rendue obligatoire pour tous les élèves. Il entend, « que les prix de gymnastique soient proclamés à la distribution solennelle, avec tous les autres, pour bien marquer que les exercices corporels sont enfin relevés du mépris auquel le spiritualisme idiot de l'Université les avait condamnés. Personne ne comprend mieux que lui que « l'éducation physique est encore à créer », et « il supplie » tous les fournisseurs de l'y aider. Son dévouement à cette idée va jusqu'à lui faire prendre l'engagement de « lire lui-même » tous leurs rapports, et ce qui est plus significatif, il s'engage à y trouver du plaisir. « Je préférerai, dit-il, cette occupation à toutes les autres, car je vois là un service à rendre aux familles et au pays. » Or, on sait que quand M. Simon voit un service à rendre, rien ne l'arrête.

Tout ce zèle est fort louable. Malheureusement, pour cette réforme comme pour les autres, M. le ministre a oublié d'allumer sa lanterne. Il voit très-bien le mal, il le signale, il le dénonce en termes plus ou moins élégants, mais il oublie régulièrement d'en chercher les causes. Il fait exactement comme ce médecin de village qui, pour soulager les douleurs d'un amputé qui souffrait de son pied absent, s'acharnait à appliquer des cautères sur sa jambe de bois.

Voyons les choses d'un peu près :

Voilà des enfants qui, sous les yeux d'un professeur, feront de la gymnastique deux ou trois fois au plus par semaine, pendant un nombre de minutes déterminées. Fort bien. Mais il y a un autre genre de gymnastique, dont M. le ministre ne se préoccupe pas le moins du monde, c'est cette gymnastique qui consiste à courir, à sauter, à jouer à la balle, au cheval fondu, etc., etc. Or, ce genre de gymnastique a complètement disparu des lycées pour une raison bien simple : c'est que la place manque dans la plupart des cas.

On entasse des centaines d'enfants dans des cours étroites, et sans air, où ils ne peuvent faire un mouvement sans se heurter les uns aux autres. Ils renoncent donc forcément d'abord à tous les exercices corporels, faute d'espace, et bientôt faute de goût. Leurs corps s'habituent à cette mollesse ; ils finissent par ne plus même savoir courir et par prendre en horreur tous les jeux qui exigent de la rapidité et de la force. Dès l'âge de dix ans on les voit se promener gravement de long en large, comme des personnages, devant de choses et autres plus ou moins utiles, et se préparant par un enseignement mutuel qui ne manque jamais son effet, à cette vie de petit crève qui depuis dix ans fait la honte de notre nation.

Ces enfants qui ne jouent pas dans les récréations, on les tient assis et immobiles, en classe, en étude et au réfectoire treize heures par jour. Les récréations ne durent pas deux heures, et ils sont tellement amolés par ce régime insensé qu'on en voit, qui même en récréation, n'ont encore rien de plus pressé que de chercher un banc, où ils attendent en bâillant l'heure de rentrer à l'étude.

Comme si cela ne suffisait pas pour débilitier et corrompre ces jeunes corps, on a imaginé depuis quelques années quelque chose de plus complet. Jusqu'en 1833 environ, les parents étaient obligés de garder leurs enfants dans la famille à peu près jusqu'à huit ou neuf ans.

Feuilleton de la FRANCE RÉPUBLICAINE

40. — Commencé le 2 septembre 1872

LE COUSIN DU DIABLE

PAR

GONTRAN BORYS

TROISIÈME PARTIE

Le loyal comte

II

LE TALISMAN

(Suite)

— Hum !... j'ai bien peur, au contraire, que ce ne soit un talisman diabolique. Quoi qu'il en soit, les routiers n'ont pas permis au pauvre garçon d'accomplir son dessin ; en tout cas, il n'a pu prévenir maintenant bonjour de son lit, il m'a prié d'aller moi-même, et au plus vite, porter la bague sur l'autel en question.

— Et naturellement, vous vous êtes rendu à son désir ?

— Pas encore, monseigneur.

— Ah !

— Je désirerais auparavant vous raconter de quelle manière l'anneau est arrivé en la possession de Nicolas ; après quoi, je prendrai la liberté de demander conseil à votre sagesse.

— Oui, parlez.

— Guillaume narra ce que nous savons depuis longtemps.

— Voilà une étrange histoire, opina M. de

Thun, quand il eut terminé. Mais si votre ami n'a d'espoir que dans cet anneau...

— Hélas ! oui, monseigneur.

— N'importe ! il faut tenter l'aventure.

— Est-ce l'avis de votre excellence ?

— Sans doute.

Guillaume parut soulagé d'un grand poids.

— Alors, monseigneur est bien sûr que je puis, sans sacrilège, déposer l'objet aux pieds de Notre-Dame ?

— Certainement.

— Et qu'il n'y a là-dessous aucune sorcellerie ?

— Ah ça !... fit M. de Thun, en riant. A propos de quoi cette idée de sorcellerie vous est-elle entrée en tête ?

— Ma foi ! monseigneur, si vous aviez vu la figure de l'homme à l'anneau, cette idée vous se serait venue comme à nous.

— Quel homme était-ce donc ?

— Grand, sec, maigre, le teint d'un blanc de cire, les yeux jaunes, la barbe rousse, soyeuse et rare.

Le sourire de Godefroy s'éteignit.

— Cet homme, interrompit-il d'une voix altérée, cet étranger n'avait-il pas... à la joue...

— Une cicatrice ? oui, monseigneur, acheva Guillaume étonné.

Il se fit un silence. La pâleur du comte s'accroissait davantage.

— Allez me chercher cet anneau ! commanda-t-il enfin. Je veux le voir.

— L'anneau ?... répliqua Leubert avec empressement. Mais je l'ai sur moi... Le voici.

M. de Thun n'y jeta qu'un coup d'œil. Ce fut assez. Il avait reconnu le blason de Huerta, l'immonde vipère enveloppant de ses nœuds l'oiseau impérial.

Ainsi, cette fois encore, les sinistres prévisions de Dolores se trouvaient justifiées. Diaz existait !

Diaz existait auprès d'eux, dans la même ville, dans la même rue peut-être !

A cette pensée, au ressouvenir de ce spectre entrevu jadis, en Espagne, à travers des vapeurs de sang, — à l'idée qu'il était là, tapi dans l'ombre, guettant et préparant ses embûches, — Godefroy eut peur.

Comment conjurer ce nouveau péril, ce péril vague, inconnu, insaisissable, et par cela même, irritant et terrible ? Comment, surtout, en préserver la comtesse ?

Fuir ?... le comte ne le pouvait plus ; il venait de s'enchaîner par serment à la garde d'un dépôt sacré.

Faire partir seule Dolores ?... Mais jamais elle n'y voudrait consentir !

Soudain, le visage du comte s'éclaira.

— Maitre, dit-il à Guillaume qui le considérait avec surprise, confiez-moi cet anneau. Je me charge de le porter moi-même à la cathédrale.

— Quel homme était-ce donc ?

— Grand, sec, maigre, le teint d'un blanc de cire, les yeux jaunes, la barbe rousse, soyeuse et rare.

Le sourire de Godefroy s'éteignit.

— Cet homme, interrompit-il d'une voix altérée, cet étranger n'avait-il pas... à la joue...

— Une cicatrice ? oui, monseigneur, acheva Guillaume étonné.

Il se fit un silence. La pâleur du comte s'accroissait davantage.

— Allez me chercher cet anneau ! commanda-t-il enfin. Je veux le voir.

— L'anneau ?... répliqua Leubert avec empressement. Mais je l'ai sur moi... Le voici.

M. de Thun n'y jeta qu'un coup d'œil. Ce fut assez. Il avait reconnu le blason de Huerta, l'immonde vipère enveloppant de ses nœuds l'oiseau impérial.

Ainsi, cette fois encore, les sinistres prévisions de Dolores se trouvaient justifiées. Diaz existait !

Diaz existait auprès d'eux, dans la même ville, dans la même rue peut-être !

Quiconque a pénétré, de nuit, dans une antique église... sent-il le cœur vide de croyance

et le cerveau dénué de poésie, à nécessairement ressentir une impression solennelle.

Ce silence, qui ne ressemble à aucun autre silence sonore, ou le moindre choc se répète en échos retentissants ; ces lourdes ténèbres, le froid qui descend des voûtes, je ne sais quelle vague odeur de cire et d'encens, tout imprègne l'âme d'une sorte d'horreur majestueuse. Des haleines inexplicables passent, tantôt fâdées et tantôt glacées, comme si elles s'exhalaient des tombeaux où dorment, raidis dans leurs armures, les prélats et les paladins.

Puis, à l'absence du bruit, à l'absence de lumière, se joint cette écrasante oppression de la solitude absolue. Un sourd engourdissement vous prend le cœur. On marche avec précaution ; l'en se remue à peine... Il semble que là, dans l'invisible, il se célèbre quelque mystère sacré que l'on redouterait d'interrompre.

Le comte de Thun attendait. L'œil ouvert, l'oreille attentive, ne voyant rien que l'obscurité, n'entendant rien que le battement régulier de ses tempes, il se demandait par où et de quel point de l'immense vaisseau allait surgir un ennemi.

Mais s'il ne venait pas ? se disait-il par intervalles.

Et alors une flamme d'angoisse lui empoignait le front.

Cependant, le temps s'écoulait. Au-dessus de Godefroy, l'énorme silhouette des arceaux semblait plonger à perte de vue dans le noir infini. Par une fenêtre effondrée soufflait un vent doux qui, secouant quelque nappe d'autel en lambeaux, produisait comme un battement d'ailes.

Enfin, une pâleur légère transparut aux vitraux. Quelques points blancs, épars, à travers la nef ravagée, devinrent perceptibles. Les statues des saints apparurent, les unes renversées, d'autres debout, toutes plus ou moins mutilées. L'aurore allait naître.

A ce moment le comte aperçut devant l'autel une longue forme noire qui silencieusement s'agitait. On eût dit un prêtre officiant dans l'ombre.

Par où ce fantôme était-il entré ? Depuis combien de temps se trouvait-il là ? Godefroy n'aurait pas su le dire ; il ne savait qu'une chose : c'est que cet homme était bien celui qu'il cherchait... Il l'avait reconnu au frémissement de son étreinte.

garanties d'invies se dirigeaient dans di-
vers autobus à leur domicile respectif, lors-
qu'ils arrivèrent au Châtelet, ils furent
arrêtés par les voitures devant une auberge
où stationnent d'ordinaire les voitures publi-
ques.

M. Prudhomme (tel est le nom de l'auber-
giste) loge à pied et à cheval, sert à boire
et à manger. On pouvait ainsi, les conducteurs
de ces autobus, qui en avaient sans doute plus
beaucoup que les voyageurs, casser une croûte,
comme on dit vulgairement, et s'y rafraîchir.
Ce que l'on fit ensuite au cabaret du Cham-
bon, si l'on but, si l'on mangea, je ne sau-
rais vous renseigner d'une manière
exacte, mais nos voyageurs et leurs auto-
bus, toujours est-il qu'au bout d'un in-
stant, alors que nos voyageurs et leurs auto-
bus se trouvaient péniblement leur halte in-
commode, on reçut, parait-il, tout à coup la vi-
sitation de M. le commissaire de police... M. de
Bourmont, je crois, qui dressa procès-verbal.

C'est la suite de cette contravention (dans
la nuit du 19 au 20 septembre) que des assi-
gnations furent lancées il y a quelques jours,
et que, par suite, un certain nombre de ci-
toyens honorables et bien connus à Saint-
Etienne furent appelés à comparaître devant
le tribunal de simple police de Chambon.
Le bruit de cette affaire s'était répandu
dans cette contrée populeuse, aussi, dès l'ou-
verture de l'audience, une foule considérable
se pressait dans la salle de la justice de paix.
Un supplément de gendarmes avait été en-
voyé au Chambon ; on remarquait aussi, dans
l'auditoire et ailleurs, plusieurs agents de la
police secrète, de St-Etienne. — Tous les
membres du système, comme vous le voyez, de
cette affaire, bien inutile... mais enfin, c'est
l'habitude chez nous où l'on fourre des gen-
darmes et de la police partout.

Brûlé, après la lecture du procès-verbal, on
arrêta M. le commissaire de Bourmont, qui
avait fonctions de ministère public, si ré-
puté pour les prévenus qui étaient tous ran-
gés devant le tribunal, et s'il pourrait les ran-
ger individuellement.

M. le commissaire put reconnaître à peine
quelques-uns, des plus connus du reste...
L'interrogatoire des divers prévenus donna
lieu à des incidents assez piquants que je re-
tenu, vivement de ne pouvoir reproduire
assez fidèlement. Toutefois, il est bon de noter
ici : c'est que, parmi les prévenus, il en est
un, M. Dorzat, ex-président de l'Alliance ré-
publicaine, qui était bel et bien dans son lit,
à St-Etienne, au moment où M. le commis-
saire de Chambon dressait son procès-verbal ;
celui-ci a déclaré à l'audience abandonner la
procédure. Mais, M. Dorzat ne s'est point trou-
vé satisfait, et n'a point voulu épargner, lui,
M. le commissaire auquel il a reproché sa
démarche dans les poursuites, et auquel il a
demandé une explication, notamment sur ce
fait que la contravention avait été constatée
dans la nuit du 19 au 20 septembre, alors que
le procès-verbal portait la date du 24 du
même mois.

M. Doyat a vu dans cette circonstance la
preuve évidente que M. le préfet Ducros a
connu des ordres pour verbaliser, non-seule-
ment contre l'aubergiste, mais contre tous
les autres.

Du reste, ajoutait M. Doyat, nous retrou-
vons là les procédés habituels de la préfec-
ture. Mais voilà qui est mieux : on a cité un
Bayon, qui se trouve inconnu de tous, et
même du ministère public. — Les poursuites
ont été, bien entendu, abandonnées aussi con-
tre celui-ci.

Enfin, voilà le plus beau de l'affaire !
M. Cherpin, notre député (le même qui a
présenté dernièrement la défense générale de
l'Alliance républicaine), et qui n'a pas quitté
St-Etienne le jour du dîner de M. Dorzat,
lors qu'il réunissait sans doute les derniers
membres de sa plaidoirie du lendemain, a été
également cité pour le même objet.

Il ne s'est pas présenté devant le tribunal
de simple police, et le ministère public, à
l'audience, s'est désisté des poursuites contre
lui.

Il serait intéressant de savoir, à l'égard de
Cherpin, jusqu'à quel point M. le commis-
saire de police avait le droit de poursuivre un
député... Mais ce n'est point le motif de l'affaire ;
il est probable que d'autres plus autorisés
pourront demander à qui de droit la solution
de cette question.

Enfin, M. Duchamp, avocat, l'un des pré-
sents, et membre du Conseil général, a pré-
senté la défense générale au double point de
vue du fait et du droit.

Après quoi, le jugement a été renvoyé à un
mois et l'audience levée.

Tel est le récit exact, mais assez exact de
cette petite affaire, qui ne fera sans doute
guère de bruit, mais qui méritait, à notre
point de vue, de figurer dans les annales de
notre histoire locale, M. Ducros étant préfet
de la Loire.

L'ARMÉE ET LES CITOYENS

Dans le cours de l'année qui a précédé le
coup d'Etat du 2 Décembre, pendant que
les agents provocateurs de Louis Napoléon,
dignes devanciers des célèbres blouses
blanches, organisaient les émeutes dans
les rues, certains chefs militaires ne né-
gligeaient rien pour exciter l'armée contre
la population civile. Les désordres de la
ville, préparés par les agents salariés de la
présidence, servaient de prétexte pour lé-
gitimer les mesures qui indisposaient les
soldats contre leurs concitoyens.

Pendant les derniers mois de l'année
passée, dans les grandes villes, les troupes
étaient presque constamment consignées
dans leurs quartiers, et si un jour on leur
permettait d'en sortir, ce n'était qu'avec la
commandation expresse de ne pas s'é-
garer afin de rentrer au premier signal.

Puis, quand attablés dans les cabarets
du voisinage, les soldats commençaient à
déclarer la consigne, l'appel du tambour ou
autres plaisirs pour les faire rentrer à la
caserne.

On comprend qu'à la longue cette tacti-
que ait exaspéré les troupiers auxquels on
devait entendre que c'était aux rouges qu'ils
devaient cet ennui, et qu'elle les ait dispo-
sés à voir d'un mauvais oeil des hommes
qui ne leur laissaient pas un instant de re-
pos.

Cette exaspération ajoutée aux ordres du
supérieur, ainsi qu'aux promesses de
bonnes choses, produisirent leur effet, et le
coup d'Etat, l'armée se trouva disposée à
seconder les projets de ses chefs.

On avait, du reste, ménagé ni le vin ni
le lait était atteint. Les bandits qui ve-
naient d'égorguer la République étaient par-
venus à creuser un abîme entre la popula-
tion civile et l'armée. Ils la tenaient dans
une crainte, par la complicité même qu'ils
avaient imposée, par le mensonge.

Mais à mesure que disparaissaient les chefs
qui l'avaient menée au massacre des ci-

toyens, et que les rangs des soldats se re-
nouvelèrent par l'infusion des générations
nouvelles, l'esprit de l'armée se modifia.
Elle reconnut son erreur et comprit qu'on
avait abusé de sa crédulité pour en faire
un instrument d'oppression et de despoti-
sme. Longtemps avant la chute du gouver-
nement de l'Empire, elle était déjà complé-
tement transformée, comme on a pu le voir
au plébiscite, et c'est en grande partie
dans l'espoir de la ressaisir par la gloire
que Napoléon s'était décidé à entreprendre
cette guerre insensée qui devait coûter si
cher à la France. L'armée aujourd'hui
n'est plus, comme le veut son nom même,
la partie armée de la nation, et n'a pas
d'autres aspirations que le peuple d'où elle
est sortie.

Ayant vécu au milieu de l'armée pendant
de longues années nous savons que tel est le
sentiment de la grande masse des officiers
et des soldats, mais nous craignons que
cette manière de voir ne soit pas partagée
par quelques-uns de ses chefs. Nous avons
quelque raison de penser qu'il convient à
l'armée, à Paris notamment, on ne néglige
rien pour isoler le soldat du citoyen. Les
ordres de quelques généraux qui permet-
tent aux soldats de faire usage de leurs ar-
mes à la moindre insulte, en font foi. La
façon dont les journaux monarchiques
présentent les rixes entre soldats et ou-
vriers, rixes dans lesquelles presque tou-
jours le vin est le plus coupable, la publi-
cité à grand fracas donnée aux jugements
des conseils de guerre contre les auteurs
de ces rixes, ne le prouvent que trop éga-
lement. Cela peut être très-habile, mais s'il
peut être utile aux ambitions de certains
partis d'exciter les passions, d'envenimer
les haines entre les diverses catégories de
citoyens, il faut bien avouer que l'honnê-
tété ici n'est pas au niveau de l'utilité, et
que ces partis justifient assez mal l'éti-
quette qu'ils acceptent de parti des
"honnêtes gens."

Si nous touchons à cette question délicate
aujourd'hui, ce n'est point dans le but
d'accroître la distance qui sépare l'armée
du pays, mais bien au contraire pour met-
tre en garde nos concitoyens contre une
prévention qui fait les affaires des agents
de partis hostiles à la République, et sur-
tout du bonapartisme ; car la grande, la
seule tactique de ce parti est toujours de
chercher tous les moyens pour faire croire
à l'armée que l'Empire seul l'aime et la
soutient. Ce que nous voulons, c'est que
chacun comprenne, comme nous, que
l'armée composée de nos fils, de nos frères,
de nos amis, n'a pas de raisons pour
nous être hostile, et que nous n'en avons
aucune pour la soupçonner de projets
coupables. Penser et agir autrement, c'est
jouer bêtement et complaisamment le jeu
de la réaction qui ne demande et ne tra-
vaille qu'à faire de l'armée un instrument
toujours prêt à exécuter ses complots.

Les individus qui se rendent coupables
d'agression contre les militaires, ne peu-
vent être que des imbéciles, de mauvais
citoyens, ou des agents de Chislehurst. Les
comptes-rendus des tribunaux sont là
d'ailleurs pour le prouver. Les malheureux
condamnés pour ces faits reconnaissent
presque toujours qu'ils ont été poussés par
des individus qui disparaissent quand la
rixes s'engage.

Et d'ailleurs, que peut-il y avoir de plus
idiot que d'appeler capitulaires, par exem-
ple, de malheureux soldats ou officiers qui
ont été les premières victimes de l'incapa-
cité ou de la lâcheté de leurs chefs supé-
rieurs ? Ils ont été capitulaires, non capi-
tulaires. Il n'y a que les chefs de corps qui
puissent avoir droit à cette application
ignominieuse. Or ici, dans notre ville, elle
n'a nulle part sa raison d'être, puisque
le général qui commande l'armée de Lyon
a eu précisément l'honneur de paraître gé-
néral au grand capitulaire de Metz, et que
l'on n'a osé entamer avec les Prussiens les
négociations qui devaient aboutir à priver
la France de sa dernière armée et de sa
plus forte place, qu'après s'être débarrassé
par un mensonge de la présence du gé-
néral Bourbaki.

Nous pouvons donc conclure que ceux
qui insultent les officiers et les soldats sont
des misérables, s'ils agissent de leurs pro-
pres mouvements, ou des imbéciles, s'ils s'y
laissent pousser par des agents provocate-
urs.

Non-seulement, ils commettent une mau-
vaise action en s'attaquant à des militaires
isolés, et toujours irresponsables des fau-
tes de leurs généraux, mais ils font encore
une sottise, car il est bien évident que cela
ne peut mener à rien de bon. En tous cas,
nous ne pouvons penser que ce soient des
républicains qui se livrent à ces excès. Il
serait par trop stupide de leur part de se
faire ainsi les instruments bénévoles de
leurs ennemis, et les complices des conspi-
rations ourdies contre la République.

UN OFFICIER.

CHRONIQUE RÉGIONALE

LYON ET LE RHONE

Souscription ouverte dans les bureaux de
la France républicaine en faveur des Émi-
GRANTS ALSACIENS-LORRAINS.

PREMIÈRE LISTE.

Le journal la France républicaine. 150 fr.
M. Champillon, cours d'Herbou-
ville, n° 24. 20
M. Munié. 100

Total. 270 fr.

La France républicaine publiera gratuite-
ment tous les avis, renseignements, deman-
des d'emplois, etc., concernant les émigrants
ALSACIENS-LORRAINS qui seront transmis par
le comité d'Alsace-Lorraine.

On lit dans le Bien public, journal officieux
de la présidence :

« On parle d'un projet de voyage à Lyon de
M. le président de la République. Assurément,
le président voudrait pouvoir répondre aux
solicitations générales qui lui parviennent
de la grande cité. Mais les incessantes
occupations qui lui imposent ses devoirs
de chef de l'exécutif ne lui permettent pas de
point de vue du temps nécessaire à ce
voyage, et l'on assure qu'aucune décision n'a
encore été prise. »

La commission départementale du Rhône
se réunira à l'hôtel de ville (préfecture), sa-
medi 12 courant, à 1 heure 1/2.

Nous sommes heureux d'apprendre que les
poursuites commencées contre le Cercle pro-
gressif des Travailleurs ont été abandon-
nées.

Les ultrarévolutionnaires auraient-ils mis de l'eau
dans leur vin ?

L'année dernière, à la retraite ecclésiasti-
que qui rassemble au Grand Séminaire tous
les prêtres du diocèse, l'archevêque Ginoul-
hiac avait déclaré que l'infailibilité du pape
devait être un article de foi, même pour les
vieux prêtres gallicans auxquels on a, dans
leur jeunesse, enseigné tout le contraire.
Mais à la retraite de cette année, qui a eu
lieu dernièrement, l'archevêque n'a soufflé
mot de l'infailibilité.

Est-ce que de même que l'octogénaire
Pie IX, le nouveau dogme est menacé d'une
mort prochaine ?

AVIS. — Les patrons, ouvriers et ouvrières
tardeuses, remettez et les monteurs de
métiers appartenant à la société civile sont
invités à une réunion publique pour s'enten-
dre sur l'organisation du bureau indicateur
pour le quartier des Brotteaux.

Ladite réunion aura lieu dimanche 13 octo-
bre, à 9 heures du matin chez M. Ollé, rue
Garibaldi, 108.

Pour la Commission,

REY, MONNIER,

Le livret servira de lettre de convocation.

Les ouvriers cordonniers sont convoqués à
la réunion générale, qui aura lieu dimanche
13 courant au cercle professionnel des ou-
vriers bronziers et ferblantiers, cours La-
fayette, 5, à 1 heure très-précise.

ORDRE DU JOUR :

1° Lecture du règlement.

2° Discussion du règlement.

Roche, Guillaume, Millet, Mouretin, Bunaz,
Tournayre, Pourchaire.
Recevez, monsieur le rédacteur, nos re-
merciements.

Voici encore des chiffres à propos des éco-
les, chiffres demandés, vérifiés par nous-
mêmes et non pas acceptés sur la foi de quel-
que halluciné systématique.

L'école communale laïque de Saint-Just
compte deux professeurs et 30 élèves.

L'école fondée par les pères de famille et
dirigée par la Société d'enseignement libre et
laïque compte 123 élèves, sous la direction
d'un instituteur et d'un adjoint.

L'école des ignorants possède quatre frères
et cinquante élèves !!!

Et ces choses se passent sur la sainte
colline, à deux pas de la métropole des mi-
racles !!!

On lit dans le Journal de Lyon :

« Bel exemple d'intelligence politique des
radicaux. »

« À la Mulatière, une quinzaine d'enfants ont
été retirés récemment de l'école des frères,
cette instruction n'étant pas du goût de leurs
parents. Or, il existe à Oullins, une excel-
lente école laïque, fondée par M. Arles-Dufour.
Rien n'était plus naturel que d'envoyer ces
15 enfants dans cette école, qui n'a pas en-
core un nombre d'élèves suffisant pour mar-
cher sans subvention. »

« Au lieu de cela, que font les sommités
radicales de la Mulatière ? Elles organisent
une souscription, pour fonder une école laïque
nouvelle, particulière à la Mulatière. On réu-
nit environ 2,000 fr. et, avec ces 2,000 francs,
on va fonder une école laïque — qui fera con-
currence à qui ? à l'école des frères ? — en
aucune façon ? mais à l'école laïque d'Oullins !
L'école de la Mulatière n'aura pas de quoi
marcher, et on empêchera l'école d'Oullins
de marcher mieux qu'elle ne marche. »

« Mais soyez convaincus que ceux qui font
ce raisonnement aux radicaux de la Mulatière,
seront traités par eux de « jésuites à robe
courte » et d'ennemis des écoles laïques ! »

A notre tour nous dirons : Quelle belle oc-
casion de se taire perdue par le Journal de
Lyon !

Autant de paroles, autant d'erreurs, —
soyons polis. L'école fondée, à Oullins, par
M. Arles-Dufour, n'est pas une école pri-
maire, mais bien une école d'enseignement
secondaire et d'enseignement supérieur. On
nous assure même qu'elle a un caractère
d'enseignement professionnel.

L'école fondée par les pères de famille
marchera, et marchera bien. Quant à celle
d'Oullins, qu'elle en fasse autant, mais sans
demander aucune subvention, ni municipale,
ni individuelle.

Le jury pour la partie agricole a terminé
ses visites à l'Exposition. Il s'est assemblé,
hier, au Grand-Hôtel de Lyon, pour dresser
la liste des lauréats.

Le jury était présidé par M. Barral, de Pa-
ris, directeur du Journal de l'Agriculture.

Certes, si nous avions une économie à indi-
quer à la municipalité, elle ne porterait pas
sur l'éclairage, qui, dans certains quartiers,
n'est pas même suffisant.

Tel n'est pas l'avis des jeunes P... (Auguste)
et C... (Louis). Ces deux aimables fau-
reaux, ayant bien soupé, n'ont rien trouvé de mieux
qu'à éteindre tous les becs de gaz du quai
Thiers et de la rue Feyrat.

Ce n'est qu'une farce ; mais elle est mau-
vaise.

Nous prévenons MM. les exposants qu'ils
sont exposés à être volés par deux bandits
filous dont voici le signalement et la manière
d'opérer :

Deux messieurs très-bien mis, grands tous
deux, l'un obèse, l'autre de corpulence ordi-
naire, décorés de l'ordre de la Légion d'hon-
neur, se présentent aux exposants comme
membres du jury, et demandent à examiner
la vitrine ou à déguster les produits.

L'industriel se confond en politesses et met
tout en étalage à la disposition de MM. les
jurés. Ceux-ci examinent gravement, dégus-
tent un verre de champagne, avalent un rond
de saucisson, et ne s'en vont jamais sans em-
porter un échantillon de chaque produit, pour
mieux l'examiner et pouvoir faire leur rap-
port en toute connaissance de cause.

Avis à MM. les exposants.

Nous avons annoncé qu'en exécution des
ordres du général Bourbaki des manœuvres
d'ensemble auraient lieu dans les plaines de
Bron. Par suite de l'insuffisance de l'instruc-
tion des troupes constituées du corps d'ar-
mée, les manœuvres annoncées ont dû être
remises à une époque qui n'est pas encore
déterminée. Dès que les bataillons auront
fait tous les exercices contenus dans un livre
de prescriptions publié à cet effet par le gé-
néral Bourbaki, les divisions d'abord et le
corps d'armée ensuite, exécuteront les gran-
des manœuvres. On avait déjà essayé de les
mettre à exécution l'année dernière au prin-

temps ; mais on avait dû y renoncer à cause
du peu d'instruction de divers des éléments
qui devaient composer la petite armée.

Nos lecteurs se rappellent sans doute qu'un
sieur Monchaud, passant il y a quelques jours
dans la rue du Commerce, fut grièvement
blessé à la tête par un pot de fleurs tombé
d'une fenêtre de la maison n° 41.

Nous apprenons que ce malheureux est
mort hier des suites de ses blessures.

Il n'y a pas une rue à Lyon où il n'y ait une
quantité de pots de fleurs sur les fenêtres,
grand plaisir assurément pour les proprié-
taires, mais danger perpétuel pour les pas-
sants. La police, qui s'inquiète si vivement
de deux ou trois lampions posés sur une fenê-
tre, pourrait prendre souci de cet état de
choses véritablement alarmant pour la sécu-
rité publique.

Mardi, à la vogue de la Croix-Rousse, c'était
un tapage assourdissant de tambours, de
cymbales, de grosse caisse et de chapeaux
chinois. Un cheval attelé à une charrette de
jardinier fut épouvanté par cette musique in-
fernale et s'élança tout effaré en plein bou-
levard.

Ce fut un tumulte indescriptible. À la mu-
sique de la vogue se joignaient les cris des
femmes et des enfants.

Enfin, un courageux citoyen, dont nous ré-
grettons de ne pouvoir donner le nom, s'é-
lança à la tête du cheval et réussit à le main-
tenir.

Malheureusement il y a eu un accident à dé-
plorer. Mme Tronchet, demeurant montée
de la Grande-Côte, a été renversée et assez
grièvement blessée au genou.

L'alarme a été donnée, mercredi soir, vers
les six heures, sur le cours Vitton. Un com-
mencement d'incendie s'est déclaré dans la
boutique d'un coiffeur nouvellement établi,
au n° 4.

La malveillance est étrangère à ce fait, qui
ne doit être attribué qu'au défaut de cons-
truction de la gaine de la cheminée. Cette
gaine étant trop rapprochée de la poutre, le
feu s'est communiqué au bois et a couvé pen-
dant quelques jours. Les secours ont été por-
tés très-promptement et les dommages sont
peu considérables.

Les cataractes du ciel se sont ouvertes ; la
pluie prend les proportions d'un fleuve ; depuis
bientôt huit jours, nous n'avons pas eu une
journée sereine, pas une heure de grand
soleil.

A cause de ce mauvais temps, on ne peut
achever les vendanges ; le raisin est exposé
à se gâter ; cependant jusqu'ici la pourriture
ne s'y est pas encore mise ; le raisin a seule-
ment gonflé et est devenu plus juteux qu'il
n'était ; de sorte que, si des journées en-
soleillées survenaient maintenant, le produit
de la vendange se trouverait augmenté et
même amélioré.

Les pommes de terre ont, plus que le rai-
sin, souffert de la pluie ; l'excessive humidité
a développé la maladie.

Quelques gains tardifs sont aussi perdus ;
l'abondance excessive des fourrages, cette
année, ce n'est pas une perte bien sensible
aux fermiers, dont le bétail n'a jamais eu un
râtelier aussi plantureusement garni.

La nuit dernière, vers les deux heures du
matin, le mur de clôture du jardin du cou-
vent de la Solitude, situé chemin de Monta-
ban, n° 29, s'est effondré sur une longueur
de dix mètres, et a occasionné la chute du
mur de clôture du jardin d'en face. Ce che-
min étant peu fréquenté, surtout pendant la
nuit, on n'a eu aucun accident à déplorer.
Depuis hier la circulation est interdite, et des
ouvriers s'occupent activement de débayer la
voie. Cet événement a été causé par les in-
filtrations abondantes des dernières pluies.

Dans la matinée du 8 octobre, M. Gondex,
bijoutier, demeurant rue Centrale, voit entrer
chez lui un individu assez bien mis, type
israélite et à l'accent légèrement alsacien.
Cet homme tire de sa poche un bracelet en
or, orné de brillants et brisé en plusieurs
morceaux, et il propose au bijoutier de le lui
vendre.

— Combien en voulez-vous ? demande M.
Gondex.

— Deux cent cinquante-cinq francs, répond
le vendeur.

M. Gondex rendu soupçonneux autant par
la tournure de l'individu et la manière dont
ce bracelet lui était présenté, que le prix ri-
dicule qu'on lui demandait, — car le bracelet
valait au moins 500 fr. — M. Gondex dit à ce
singulier client :

« Asseyez-vous ; je vais essayer ce bijou
à la pierre de touche. » — Et, rentrant dans
son arrière-boutique, il fait signe à un em-
ployé d'aller chercher la pierre.

Quelques minutes après, l'homme au bra-
celet était arrêté par deux gardes urbains et
écroué à la Permanence.

Il se nomme Blum Marix et se dit mar-
chand de lingerie. Il a refusé jusqu'à présent
d'expliquer la provenance du bracelet.

Marie, âgée de 26 ans, adorait son mari et
deux charmants bébés, fruits de leurs amours.
Avant-hier, la jeune femme apprit par une
dénonciation charitable que son mari avait
une maîtresse. Elle pleura longtemps, puis,
voyant son bonheur perdu, elle prit ses deux
enfants et se précipita avec eux dans le
Rhône.

Tous trois allaient périr lorsque deux cou-
rageux citoyens, Perrin, chiffonnier, et Blaise,
maître de plate, se jetèrent à la nage et réus-
sirent à sauver la mère et les deux enfants.

Après les premiers soins, la malheureuse
femme a été reconduite à son domicile. Espé-
rons que cet acte de désespoir ouvrira les
yeux du mari et ramènera la paix dans le mé-
nage.

À Saint-Foy-Les-Lyon, dans la maison
n° 20 de la rue Cornevet, quelques voisins
n'apercevant pas la veuve Sarret vaguer à ses
travaux de ménage, s'inquiétèrent de cette
absence qui ne leur parut pas naturelle.
Le commissaire de police fut prévenu et
l'on ouvrit la porte de l'appartement. Au
milieu de la chambre à coucher, on trouva
Mme Sarret étendue et ne donnant plus signe
de vie.

Un médecin, M. Pernot, constata qu'elle
était morte asphyxiée par un goître gastrique.

Par circulaire en date du 6 octobre, M. le
ministre de l'intérieur a interdit l'entrée en
France d'une brochure publiée à Neuchâtel
(Suisse), par Jeanneret, et intitulée Paris sous
la Commune révolutionnaire.

Une mise à pied de quinze jours a été pro-
noncée contre le cocher Guénot, voiture
n° 47, qui a insulté un voyageur et s'est livré
contre lui à des voies de fait.

DÉPARTEMENTS

SAVOIE. — Nous apprenons que M. Jacques
de Tracy est définitivement assigné à com-
paraître par devant M. le juge de paix de la
Motte-Servolex, le mardi 15 courant, pour
répondre d'une contravention aux règlements
généraux sur la voirie, dont nous avons parlé
dans notre numéro de dimanche.

(Patriote savoisien.)

Dans la relation du passage de Gambetta à
Thonon, la vermineuse Union savoisienne a
eu devoir toucher à l'une des personnalités
les plus honorables et les plus respectables
de cette ville.

Le fils de l'outragé partit incontinent de
Thonon, arriva à Annecy et se rendit à l'im-
primerie de l'ignoble journal. Là, après avoir
vainement cherché un rédacteur quelconque,
et s'adressant à l'abbé Falconnet qui refusa de
nommer l'auteur de l'article injurieux,
mais s'en déclara responsable, il souffleta le
prêtre indigné et se retira. Espérons que
l'Union et les journaux de son espèce pro-
fiteront de cette leçon et finiront bientôt de
deshonorer notre pays par leurs injurieuses
personnalités.

(Idem.)

VAUCLUSE. — On signale dans le Midi la
présence d'un certain nombre d'officiers prus-
siens sous des dénominations diverses et avec
des passeports suisses.

(Démocrate du Midi.)

ARDECHE. — On nous écrit de Vals :
Les inondations de la semaine dernière ont
éprouvé notre station. La chaussée du pont
submersible a été entamée par les eaux et la
corniche du pont abîmée en plusieurs
endroits par les cailloux et les rochers charriés.

Le pont de pierre récemment construit par
la société hydro-minérale et que l'on n'avait
pas eu soin de débarrasser de sa charpente
massive formant un obstacle au grand cou-
rant des eaux s'est écroulé avec fracas dans
la nuit du mercredi. C'est le dommage le
plus considérable que nous ayons à signa-
ler ; il est évalué à environ douze mille
francs.

Les eaux ont pénétré dans la salle à man-
ger de l'hôtel de la Délicieuse dont elles ont
soulevé les planchers et bousculé le mobilier ;
les portes sont relativement insignifiantes.
Les grottes ont été ensablées à une hauteur
de 1 mètre 50 environ.

THEATRES

Jeudi, 10 octobre 1872

Théâtre du Gymnase (quai St-Antoine, 30)15^e représentation de **Mlle DEJAZET****M. Garat**, comédie en 2 actes.**Mlle DEJAZET** remplira le rôle de Garat, qu'elle a

créé à Paris.

La Caprice, comédie en 1 acte.

On commencera à 8 h.

Mlle DEJAZET à 9 heures

—

Théâtre des Nouveautés

Première représentation (reprise) de

Un Mari dans du coton, vaudeville en 1 acte.**L'Honneur et l'Argent**, comédie en 3 actes de F.

Ponsard.

On commencera à 8 heures

—

Palais de l'Aleazar. — Cirque CLOTI

Tous les soirs représentation

—

CHEMINS DE FER**DÉPARTS DES TRAINS**

PERRACHE

Ligne de Paris par la Bourgogne

Paris. — Omnibus, matin 5 10, 11. — Directs,

matin, 9 35, 8 soir.

Express, 6 35, — s. 7 15, — 7 35.

Macon. — m. 8 15, — s. 9 30, — 8 25.

—

Ligne de Paris par le Bourbonnais

Paris. — Omnibus, m. 8 40. — Saint-Germain-des-

Fossés, omnibus, m. 8 25. — 3 35. — (Tarare), omnibus,

m. 6. — Roanne, omnibus, m. 6 30.

—

Ligne de la Méditerranée

Marseille. — Omnibus, m. 10 30. — Directs, m. 7 50,

5 h. — 8 h. — Express, m. 7 30. — soir, 10 h. 45

Valence. — Omnibus, m. 5 45. — s. 6 h. 30.

Vienna. — Omnibus, m. 4 h. 25.

—

Ligne de Saint-Etienne et Roanne

Roanne. — Omnibus, m. 1 h. 45 s. — Directs, m. 7 h.

35. — s. 3 h. 45.

St-Etienne. — Omnibus, m. 5 h. 25. — 10 h. —

s. 1 h. 45. — 6 h. 40. — Directs, m. 7 h. 35. —

s. 3 h. 45. — 10 h. 30. — Givors. — Omnibus, m. 5 h.

—

Ligne de Grenoble

Grenoble. — Omnibus, m. 5 h. 8. — 7 20. — 11 15. —

s. 6 10. — Bourgoin. — Omnibus, m. 8 25.

—

Ligne de Genève

Omnibus, m. 5 15, 9 10, 12 30, 5 h. — Express,

m. 6 10.

—

Ligne de Besançon

(Besançon), omnibus, matin, 5 15, 9 10, — soir,

12 30. — Bourg, omnibus, soir, 5 05, 7 45.

— Ambérieux. Express, matin 6 10.

LA CROIX-ROUSSE

Ligne de Bourg par les Dombes

Omnibus, matin, 6 15, 10 14; soir, 1 25, 5 40.

—

Condition des Soies de Lyon

du 9 octobre 1872.

—

NOMBRE

SORTES

POIDS

7

Ognansins

693

Trames

152

Grèges

743

Ballois pesés

40

19

1.634

Opérations de décreusage :

Dernier numéro placé :

Total du 1^{er} au 9. 8.968

—

LA

PÉRIGOURDINE

ÉLIXIR DE

TRUFFES NOIRES

La vraie Liqueur des Gourmets

J. DAVID et Fils, Frères

LYON

SEULS INVENTEURS

Se trouve dans les principaux établissements

de France et de l'étranger.

(8 c.)

CONDITION PUBLIQUE DES SOIES D'AUBENAS

Bulletin du 9 octobre 1872.

NOMBRE

SORTES

POIDS

7

Ognansins

693

Trames

152

Grèges

743

Ballois pesés

40

19

1.634

Opérations de décreusage :

Dernier numéro placé :

Total du 1^{er} au 9. 8.968

—

LA

PÉRIGOURDINE

ÉLIXIR DE

TRUFFES NOIRES

La vraie Liqueur des Gourmets

J. DAVID et Fils, Frères

LYON

SEULS INVENTEURS

Se trouve dans les principaux établissements

de France et de l'étranger.

(8 c.)

EAU MINÉRALE NATURELLE

Sulfureuse, Goudronneuse et Iodurée

DE

Saint-Boès

(Basses-Pyrénées)

—

Cette Eau UNIQUE par sa composition chimique est

le plus puissant remède contre les affections si nom-

breuses de la poitrine, Bronchites, Catarrhes,

Asthmes, Angine granuleuse, Phthisie pulmonaire

et laryngée, et contre les maladies des organes gé-

néaux-urinaires, de la peau et des muqueuses en

général.

Celle Eau est employée en boisson par dose modé-

rée de demi ou de quart de verre loin des repas; on

peut l'allonger de lait chaud.

S'adresser à M. Thore, propriétaire, place

Gramont, à Pau (Basses-Pyrénées).

Dépôts : à Lyon, chez MM. Crolas, phar-

macien, rue de Trion, 10, et Guillemond, rue

Grenette.

—

LE PROGRÈS INTELLECTUEL DANS L'HUMANITÉ

Par M. Eugène VÉRON

Un volume in-8° de 500 pages

PRIX : 5 FRANCS

Chez A. LECHÉVALIER, éditeur, rue Richelieu, 61

—

TROISIÈME ANNÉE

ALMANACH DU PÈRE CÉR

10 centimes — 15 centimes par la poste

Armand Le Chevalier, éditeur, rue de Richelieu

—

SOMMAIRE : — Calendrier. — La Situation

L'Instruction. — Maximes. — La

Washington. — Sentences et Maximes

Le Service obligatoire. — Les Drapeaux

Napoléon III. — Le Patriote. — La

sonneur.

Deux années d'un succès considérable

suffisent, pour cette troisième année, à

exceptionnel à ce charmant et utile Al-

manach dont le but est de dire à chacun tout ce

vaut le sentiment républicain, tout ce

peut pour le salut du pays l'établissement

de la République.

—

AULUS (Ariège)

Eau minérale purgative,

Vices du sang, maladies de l'estomac,

Intestins, des Reins, de la Vessie, Goutte,

Gravelle, Constipation, Diarrhée chronique.

Seul dépôt rue Grôlée, 57

LYON

Voir à l'Exposition universelle.

—

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

AVIS

Par décret du 28 décembre 1870, provisoirement et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement décidé, les annonces judiciaires et légales pour la ville de Lyon, dans l'un des journaux publics du département. Néanmoins, toutes les annonces judiciaires relatives à la même procédure seront insérées dans le même journal.

Etude de M. TERRAS, avoué à Lyon, rue de la Bourse, 39, successeur de M. Andrieux.

AVIS

Aux termes d'une ordonnance de référé du vingt août mil huit cent soixante-douze, M. TERRAS, avoué, a été nommé sequestre judiciaire de dame Antoinette GRILLET, veuve du sieur Pierre THOLLET, rentière, demeurant à Lyon, rue des Prêtres, 8, à l'effet de recevoir les sommes revenant à cette dernière, et en faire la répartition aux créanciers.

En conséquence, toutes les personnes intéressées sont invitées à produire leurs titres de créance aux uns des M. Terras, avoué, dans le délai de dix jours sous peine de forclusion.

Pour avis :

(117) TERRAS, avoué.

AVIS

A partir de ce jour, le sieur A. LAFORET ne reconnaît rien de tout ce qui pourrait être fait, en son nom, par sa femme ni par qui que ce soit.

(115) A. LAFORET.

BOUGIE DE L'ÉTOILE. Exiger

le mot Étoile sur chaque bougie (307)

UN ALSACIEN qui sait enseigner bien le Français et l'Allemand, et qui comprend l'Anglais et l'Italien, cherche une bonne place soit comme maître de langues dans une institution publique ou privée, soit comme correspondant dans une bonne maison de commerce importante.

Ecrire Franco : Z. N., à Francfort-sur-Mein. 111

CIGARETTES-ESPIC contre l'ASTHME, oppressions, toux, rhumes. Tous les pharmaciens. 2 fr. la boîte. (301)

GUÉRISON en 3 jours des maladies contagieuses les plus rebelles, dartres et vices du sang. — ADOLPHE, médecin, rue Saint-Martin, 10, Paris. Traitement par correspondance. (303)

ROB-SAVARES! DÉPURATOIRE-TONIQUE PERFECTIONNÉ POUR LA PARFAITE GUÉRISON DES Maladies contagieuses. Faiblesse des organes. Pertes. Affections cutanées. Vices du sang.

Les guérisons nombreuses et authentiques opérées chaque jour par ce produit et puissant dépuratif, le dispensent de tout éloges et sont les plus beaux titres de ce remède à la confiance publique, dont il jouit constamment.

Expéditions par correspondance

S'adresser à M. Toussaint,

chimiste, pharmacien, de l'école,

RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage,

près l'Hôtel-de-Ville, Lyon. (23 c.)

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

MALADIES

Dartres, Scrofules, Alopecies, Pertes, Taches à la peau, Taie, Ulcères, Douleurs, Maux de poitrine et d'estomac.

Guérison complètement par le

ROB-SAVARES, DÉPURATOIRE-TONIQUE

PERFECTIONNÉ

Régénérateur du sang et des humeurs

Expéditions par correspondance

S'adresser à M. TOUSSAINT

CHIMISTE